



SOCIEDADE DE ADVOGADOS, SP,RL
ROGÉRIO FERNANDES FERREIRA
& ASSOCIADOS



Nº39/21

NEWSLETTER

LE VISA STARTUP PORTUGAIS (II)
(2021 STATUS)

This Information is intended for general distribution to clients and colleagues and the information contained herein is provided as a general and abstract overview. It should not be used as a basis on which to make decisions and professional legal advice should be sought for specific cases. The contents of this Information may not be reproduced, in whole or in part, without the express consent of the author. If you should require further information on this topic, please contact contact@rfflawyers.com.

*

This Information is sent in compliance with articles 22 and 23 of Decree-Law no. 7/2004, of 7 January, regarding unsolicited e-mails. If you wish to be removed from our mailing list and avoid similar future communications, please send an email with "Remove" to the email address newsletter@rffadvogados.com.

Legal 500 – Band 1 Tax "Portuguese Law Firm"/ Band 1 Tax "RFF Leading Individual" and highlighted in "Hall of Fame", 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Chambers & Partners – Band 1 Tax "RFF Ranked Lawyer", 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 and Band 1 "Private Wealth Law" - HNW "RFF Ranked Lawyer", 2018
International Tax Review – "Best European Newcomer" (shortlisted) 2013 / "Tax Controversy Leaders", 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 / "Indirect Tax Leaders", 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 / "Women in Tax Leaders Guide", 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 / "European Best Newcomer", 2016 / "Tax Firm of the Year", "European Tax Disputes of the Year" and "European Indirect Tax Firm of the Year", (shortlisted) 2017
Best Lawyers – "RFF Tax Lawyer of the Year", 2014 / "Recommended Lawyers", 2015, 2016, 2017, 2018
Who's Who Legal – "RFF Corporate Tax Adviser of the Year", 2013, 2015, 2016 / "RFF Corporate Tax Controversy Thought Leader", 2017 "Corporate Tax: Advisory and Controversy", 2017, 2018, 2019
Legal Week – RFF was the only Portuguese in the "Private Client Global Elite Lawyers" 2018, 2019
STEP Private Clients Awards - RFF "Advocate of the Year 2019" (shortlisted)
IBFD Tax Correspondent Angola, Mozambique and East-Timor, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020

RÉSUMÉ

En plus du "Golden Visa" il y a d'autres alternatives de résidence au Portugal. Le Visa "Startup" est un Visa de résidence pour les fondateurs de start-up non-UE/ de l'espace Schengen qui veulent établir leur entreprise et résider au Portugal.



www.rfflawyers.com
Praça Marquês de Pombal, 16 – 5th (Reception)/6th
1250-163 Lisboa • Portugal
Rua Eng.º Ferreira Dias n.º 924
4100-241 Porto
T: +351 215 915 220 • F: +351 215 915 244
contact@rfflawyers.com



Le Visa Startup est un Visa de résidence pour les fondateurs de start-up non-UE/Schengen qui veulent établir leur entreprise et résider au Portugal.

Il est conçu pour attirer les investissements, les talents et l'innovation au Portugal

Les demandeurs qui souhaitent accéder au Visa Startup et obtenir un Visa de résidence doivent satisfaire les critères suivants :

- i. L'intention de développer des activités commerciales visant à produire des biens et/ou des services novateurs;
- ii. L'ouverture ou relocalisation des entreprises et/ou des projets axés sur les technologies et les connaissances, en envisageant le développement de produits innovants;
- iii. Possibilité de création d'emplois qualifiés;
- iv. Capacité, 5 ans après la période d'incubation, d'obtenir un chiffre d'affaires de plus de 325.000€ par an, et/ou une valeur d'actifs de plus de 325.000€ par an.

La procédure est gérée par l'Agence publique pour la compétitivité et

l'innovation (IAPMEI) et implique le réseau national des incubateurs répartis sur l'ensemble du territoire portugais.

Cela permet de s'assurer que les entreprises créées dans le cadre de ce régime seront créées près d'une communauté d'entrepreneurs déjà présente au Portugal.

La procédure d'obtention du Visa Startup doit être précédée d'une procédure de certification des incubateurs divisé en deux étapes :

- i. L'accréditation des incubateurs ;
- ii. La demande de Visa.

Cette deuxième étape se poursuivra avec la demande en ligne devant l'IPA-MEI.

L'évaluation des demandes est basée sur le degré d'innovation, l'évolutivité de l'entreprise, le potentiel commercial, la capacité de l'équipe de direction et la possibilité de création d'emplois.

Une fois la demande validée par l'IAPMEI, le demandeur peut commencer la demande de Visa devant le consulat portugais de sa zone de résidence, et après que ce Visa est accordé, demander l'autorisation de résidence



devant le Service de l'immigration et
des frontières (procédure similaire au
“Visa de revenu passif”).

Lisbonne, le 16 avril, 2021

Rogério M. Fernandes Ferreira
Filipa Gomes Teixeira
Duarte Ornelas Monteiro
Joana Marques Alves
Yasser Tavares Vali
Ricardo Miguel Martins
Raquel Cabral Duarte

(Private Clients Team)

www.taxandlegalbyrff.com